Page : 1/5

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

I Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- · Identification de la substance ou de la préparation
- · Nom du produit : SURFACE CLEAN RS
- · Code du produit 11009/05
- · Emploi de la substance / de la préparation

Produit chimique pour le nettoyage et le soin des véhicules

 $\cdot \textit{Producteur/fournisseur}:$

RIWAX-CHEMIE SA Tannholzstrasse 3

CH 3052 Zollikofen / Suisse

Tel. +41 (31) 910 45 45 Fax +41 (31) 910 45 05

www.riwax.com Welt Industries 2, rue de l'industrie FR-74100 Annemasse Tel: +33 450 374 603 Fax: +33 450 380 587

RIANKAR bvb
Diegemstraat 2A
1800 Vilvoorde - Belgien
Tel +32 (27) 57 99 53
Fax +32(22) 51 16 33
www.riankar.be
support@riankar.be

Auto-Mécanique sarl 21, rue Robert Krieps LU-4702 Z.I. Petange Tel: +352 50 28 78 0 Fax: +352 50 28 78 50

- · Service chargé des renseignements : Département sécurité du produit
- · Renseignements en cas d'urgence :

Tel.+41-44-251 51 51 TOX-Zentrum Zürich Tel: +41 145

Tel: +41 44 251 51 51

2 Identification des dangers

- · Principaux dangers: néant
- · Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit : SURFACE CLEAN RS

· Éléments d'étiquetage SGH

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

(suite de la page 1)

3 Composition/informations sur les composants

- · Caractérisation chimique
- · Description:

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

· Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 79-14-1	acide glycolique	2,5-10%
EINECS: 201-180-5	C, Xn; R 22-34	
	Danger: 💠 3.2/1B	
	Attention: (1) 3.1.0/4	
CAS: 9050-57-1	Glykole	< 2,5%
	X Xn, X Xi; R 20/21/22-36/38	
	Attention: (1) 3.1.0/4, 3.1.D/4, 3.1.I/4, 3.2/2, 3.3/2	

[·] Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.
- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- · après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- · Les précautions individuelles: Non nécessaire.
- · Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· Indications complémentaires : Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7 Manipulation et stockage

- · Manipulation:
- · Précautions à prendre pour la manipulation:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2012 Révision: 15.05.2012

Nom du produit : SURFACE CLEAN RS

(suite de la page 2)

- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage : néant

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Equipement de protection individuel :
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- · Protection respiratoire : non nécessaire.
- · Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales.		
Forme : Couleur : Odeur :	liquide incolore caractéristique	
· Modification d'état Point de fusion : Point d'ébullition :	non déterminé 100°C	
· Point d'éclair :	non applicable	
· Auto-imflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
· Danger d'explosion : · Pression de vapeur à 20°C:	Le produit n'est pas explosif. 23 hPa	
· Densité à 20°C:	1,03 g/cm³	
· Solubilité dans/miscibilité ave l'eau : solvants organiques	r c non ou peu miscible 0,0 %	

10 Stabilité et réactivité

· Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2012 Révision: 15.05.2012

Nom du produit : SURFACE CLEAN RS

(suite de la page 3)

- · Réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- · Toxicité aiguë:
- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau : Pas d'effet d'irritation.
- · des yeux : Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

· Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Produit
- · Recommandation : De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- · Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux route et train) (transfrontalier/domestique) :
- · Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le

transport de produits dangereux - route et train) : -

- · Remarques:
- · Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :
- · Classe IMDG:

· Polluant marin: Non

· Remarques :

· Remarques:

· Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

· Classe ICAO/IATA:

_

· "Règlement type" de l'ONU: -

15 Informations réglementaires

· Marquage selon les directives CEE :

Le produit n'est pas identifié suivant les directives de la Communauté européenne / les lois respectives nationales

(suite page 5)

Page : 5/5

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 15.05.2012 Révision: 15.05.2012

Nom du produit : SURFACE CLEAN RS

(suite de la page 4)

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

· Phrases S:

29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dange-reux ou spéciaux.

· Identification particulière de certaines préparations :

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels

- · Prescriptions nationales :
- · Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases R importantes:

20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

- Nocif en cas d'ingestion.
- 34 Provoque des brûlures.
- 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- · Contact: RIWAX CHEMIE AG: Dr. A. Ritter
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO) GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

· * Données modifiées par rapport à la version précédente